# Résolution sur la détresse des réfugiés rohingyas, y compris les charniers en Thaïlande

2015/2711(RSP) - 21/05/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement a adopté une résolution sur la détresse des réfugiés rohingyas, y compris les charniers en Thaïlande.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE et EFDD.

Rappelant que les 1er et 4 mai 2015, la police militaire a découvert les cadavres d'au moins 30 musulmans rohingyas dans un camp apparemment destiné à la traite des êtres humains, le Parlement a exprimé son inquiétude face à la détresse des réfugiés rohingyas et à la crise humanitaire qui a lieu actuellement en haute mer et dans les eaux territoriales entre le Myanmar, le Bangladesh, la Thaïlande et l'Indonésie.

Les députés ont appelé les autorités thaïlandaises de **mener une enquête immédiate, complète et transparente sur les charniers** des Rohingyas musulmans et, le cas échéant, avec l'aide des Nations unies, de garantir que les responsables de ces actes soient traduits en justice. Ils ont également demandé de **mettre un terme à toute complicité avec les bandes criminelles** responsables de la traite des Rohingyas et d'autres migrants en Thaïlande.

Le Parlement s’est félicité de l'aide fournie par l'Union européenne et les organisations internationales telles que le HCR, aux Rohingyas du Myanmar / de la Birmanie et de Thaïlande, et de l'aide humanitaire fournie par l'UE aux personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) dans l'État d'Arakan/Rakhine, aux sans-papiers rohingyas et aux populations d'accueil vulnérables du Bangladesh, ainsi qu'aux migrants rohingyas et bangladais actuellement retenus en Thaïlande dans des centres de rétention pour migrants (hommes) ou des centres d'aide sociale (femmes et enfants). Il a demandé à la haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères d'aborder cette question au plus haut niveau politique dans ses contacts avec la Thaïlande et la Birmanie / le Myanmar, ainsi qu'avec d'autres pays membres de l'ANASE.

Tous les pays de la région devraient renforcer la coopération pour lutter contre la contrebande, ainsi que les mesures destinées à lutter contre les trafics et assurer au minimum une protection temporaires aux demandeurs d'asile rohingyas tout en assistant le gouvernement birman dans la recherche de solutions équitables et durables à la situation actuelle.

La résolution a appelé le gouvernement de la Birmanie / du Myanmar à changer sa politique et à prendre toutes les mesures nécessaires pour **mettre fin aux persécutions et aux discriminations commises à l'encontre de la minorité rohingya** et à abroger la loi de 1982 sur la citoyenneté, pour permettre aux Rohingyas d'accéder sur un pied d'égalité à la citoyenneté birmane. À cet égard, il a salué la déclaration du 18 mai 2015 du porte-parole du parti d'opposition d'Aung San Suu Kyi, la Ligue nationale pour la démocratie (NLD), indiquant que le gouvernement de la Birmanie / du Myanmar devrait octroyer la citoyenneté à la minorité rohingya.

Le Parlement a encouragé les gouvernements des États de la région à participer à la prochaine réunion à l'échelle régionale sur la situation des migrants, qui se tiendra le 29 mai 2015 à Bangkok, en Thaïlande. Il s’est félicité de l'établissement de la convention contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, convention qui devrait être approuvée par les dirigeants de l'ANASE au cours de l'année 2015.

Enfin, la résolution a salué la déclaration de la Malaisie et de l'Indonésie du 20 mai 2015, indiquant qu'elles accorderont l'asile temporaire aux migrants sauvés en mer.